



**CCAS du Chambon-Feugerolles
Direction des Services Techniques – Commande Publique**

Marché passé selon la procédure adaptée
En application de l'article 27 du décret N°2016-360 relatif aux marchés publics

Service de soins infirmiers à domicile S.S.I.A.D.

FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN SYSTEME DE GESTION AVEC INFORMATISATION DES RELEVES

Règlement de la Consultation – RC

Date et heure limites de réception des offres :
Le 29 septembre 2017 à 16h00

Article premier : Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet de la consultation

ORGANISME PORTEUR DU PROJET :

CCAS du Chambon-Feugerolles
Pôle de Services
2 Boulevard d'Auvergne
42500 LE CHAMBON FEUGEROLLES

La présente consultation concerne :

La fourniture et l'installation d'un système de gestion avec informatisation des relèves à l'usage du S.S.I.A.D.

1.2 - Etendue de la consultation

La présente consultation, passée sous forme de procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

La présente consultation fait l'objet d'une publicité insérée sur :

- le site Internet de la Ville du Chambon-Feugerolles.
- la plateforme de dématérialisation <http://marchespublics.loire.fr/>

1.3 - Décomposition de la consultation en lots

La présente consultation n'est pas allotie.

En application de l'article 12 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, le marché n'est pas alloté au motif que la dévolution en lots séparés rendrait techniquement difficile l'exécution de la prestation.

1.4 - Nomenclature communautaire

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV), sont :

Classification CPV du marché :

48300000 - Logiciels de création de documents, de dessin, de synthèse d'images, de planification et de productivité

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1 - Durée du marché et délai d'exécution

La durée du marché est confondue avec le délai d'exécution des prestations qui commence à la date de notification du marché

L'applicatif devra être entièrement opérationnel à compter du 1^{er} janvier 2018.

2.2 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée à l'initiative du candidat.

Une variante imposée par le pouvoir adjudicateur est soumise au candidat.

2.3 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **90 jours** (quatre-vingt dix jours) à compter de la date limite de remise des offres.

2.4 - Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Ressources propres
Les sommes dues au(x) titulaire(s) du marché seront payées dans un délai global de **30 jours** à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

2.5 - Conditions particulières d'exécution

Cette consultation ne comporte aucune des conditions particulières d'exécution visées par les articles 13 et 14 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

2.6 - Voies et délais de recours

Instance chargée des procédures de recours :
Tribunal administratif de Lyon
184 rue Duguesclin
69433 LYON cedex 03
Tel : 04-78-14-10-10 - Fax : 04-78-14-10-65

Article 3 : Dossier de consultation

3.1 – Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- l'acte d'engagement **AE**,
- le devis quantitatif estimatif **DQE**,
- le cadre de réponses techniques **CRT**,
- le présent Règlement de la consultation **RC**.

Les candidats n'ont pas à apporter de compléments au dossier de consultation des entreprises.

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le site <http://marchespublics.loire.fr/>

En cas de problème dans la procédure de retrait, les candidats appelleront la hot line au 04 80 04 12 60 (AWS - Avenue-Web Systèmes, éditeur de AWS-Achat)

Conformément à l'arrêté du 14 décembre 2009, les candidats peuvent accéder à l'ensemble des documents de la consultation en mode anonyme sans identification préalable.

Cependant, il est fortement recommandé aux candidats de s'inscrire et s'identifier sur la plateforme avant le téléchargement.

En effet, pendant la consultation, des modifications ou précisions peuvent être apportées notamment par le biais de Question(s) / Réponse(s) ; Rectificatif du dossier ; Avis de sans suite ; Précisions...

L'ATTENTION DU CANDIDAT EST ATTIRE SUR LE FAIT QUE S'IL TELECHARGE LE DOSSIER EN MODE ANONYME, IL N'AURA PAS ACCES A CES DIFFERENTES MODIFICATIONS QUI PEUVENT S'AVERER IMPORTANTES.

Il pourra également être remis gratuitement à chaque candidat après demande écrite par mail aux adresses : fdancert@ville-lechambonfeugerolles.fr ou par fax au 04-77-40-30-40.

3.2.3 – Modification du dossier de consultation

Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard six (6) jours ouvrés avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Article 4 : Présentation des candidatures et des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Le dossier à remettre par les candidats comprendra les pièces suivantes **datées et signées** par une personne habilitée à engager la société (le pouvoir de cette même personne pourra être demandée par la personne publique) :

- a) **Le formulaire DC 1*** (dernière version) complété et signé
- b) **Le formulaire DC 2*** (dernière version) complété
- c) **L'acte d'engagement** complété, daté, tamponné et signé par le représentant qualifié de l'entreprise qui sera signataire du marché

Le niveau des capacités professionnelles, techniques et financières du candidat doit correspondre à l'importance du marché et garantir la bonne exécution de celui-ci.

- d) **Le devis quantitatif estimatif** dûment complété et signé
- e) **Le cadre de réponses techniques**, justifiant de la valeur technique de la proposition, complété et signé
- f) L'agrément hébergeur données de santé
- g) La plaquette de présentation du produit
- h) Un projet de contrat de maintenance
- i) Une attestation de démonstration du produit (art 5.3 du RC) délivrée par la collectivité lors de l'audition.

- j) Les attestations d'assurance à jour
- k) Le Relevé d'Identité Bancaire (RIB)
- l) Le formulaire NOTI 2* ou les imprimés fiscaux (attestation de régularité fiscale) et sociaux (attestation URSAFF) équivalents

*Ces formulaires sont à télécharger sur le site du Ministère de l'Economie et des Finances : <http://www.economie.gouv.fr/daj/archives-formulaires-declaration-candidat>

Attention : Le marché ne pourra être attribué au candidat retenu que sous réserve que celui-ci produise dans un délai de 10 jours, à compter de la date de réception par l'entreprise de la demande de ces documents par le pouvoir adjudicateur les pièces demandées à la lettre j) et l).

Dans le cas où le candidat ne serait pas en mesure de fournir ces éléments dans le délai prévu, le pouvoir adjudicateur informera le candidat de son élimination. Le pouvoir adjudicateur présentera la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la faculté de demander des compléments ou précisions concernant l'offre et/ou la candidature remise par le candidat.

En cas de demande restée infructueuse dans le délai imparti par le pouvoir adjudicateur, l'offre et/ou la candidature sera considérée comme rejetée.

Article 5 : Sélection des candidatures et jugement des offres

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

5.1 – Sélection des candidatures

Les offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables seront éliminées.

Les candidatures qui ne sont pas recevables en application des articles 45, 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015, sous réserve des dispositions de l'article 55 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, ou qui ne présentent pas de garanties techniques et financières suffisantes au regard des prestations demandées ne sont pas admises.

En cas de groupement, l'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières des membres du groupement est globale. Il n'est pas exigé que chaque entreprise ait la totalité des compétences techniques requises pour l'exécution du marché.

L'article 55 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 stipule que si la candidature est incomplète, le pouvoir adjudicateur pourra demander à l'entreprise de compléter sa candidature dans un délai approprié et identique pour tous.

5.2 – Sélection des offres

Conformément à l'article 62 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, l'acheteur choisit librement l'offre qu'il juge la plus avantageuse, selon les critères suivants, et pour l'ensemble des lots :

Critères de jugement	Notation	Pondération
<u>Prix</u>	<i>Le jugement des offres se fera au vu du devis quantitatif estimatif joint au dossier</i> Note = 40 x (Offre la moins disante /Offre du candidat)	40 %
<u>Valeur Technique</u>	<i>Les fonctionnalités, caractéristiques techniques du produit, modalités de la prestation et planning d'intervention seront évalués suivant le cadre de réponses techniques</i>	40 %
<u>Ergonomie</u>	<i>Le critère sera évalué lors de la démonstration du produit.</i>	20 %

Le pouvoir adjudicateur retiendra le prestataire ayant obtenu la meilleure note.
Le soumissionnaire présentant l'offre économiquement la plus avantageuse se verra attribuer le marché.

☞ Discordances dans l'offre

En cas d'erreur de multiplication, d'addition ou de report, pouvant avoir une incidence sur le montant prévisionnel du marché, ces erreurs seront rectifiées avant le jugement de l'offre.

5.3 - Audition avec les entreprises :

Une démonstration du produit sera **OBLIGATOIREMENT** présentée à l'acheteur. Cette audition aura lieu au courant des semaines 37 ou 38 sur prise de rendez-vous auprès de :

- Mme Evelyne GRANGEON au 04 77 10 18 20.

Le candidat disposera d'un délai de deux heures durant lesquelles il devra présenter l'ergonomie de son applicatif.

L'offre n'ayant pas fait l'objet de cette démonstration ne sera pas analysée.

5.4 - Négociation avec les entreprises :

Des négociations pourront avoir lieu avec les trois premiers candidats notamment. L'acheteur se réserve néanmoins la faculté d'attribuer le marché sur la base des offres initiales en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Le candidat classé en première position se verra attribuer le marché sous réserve qu'il produise, s'il ne les a pas déjà produits à l'appui de sa candidature, dans le délai maximum de 10 jours à compter de la date de réception de la demande qui lui sera faite par le pouvoir adjudicateur, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales valables au 31/12/2015 (imprimé NOTI2* ou équivalent).

A défaut, le candidat sera éliminé et la même demande sera présentée au candidat suivant dans le classement des offres.

Article 6 : Condition d'envoi ou de remise des plis

6.1 - Condition d'envoi

Les offres seront remises ou envoyées sous enveloppe cachetée portant les mentions :

« SSIAD - Fourniture et installation d'un système informatique de relèves infirmières »
Ne pas ouvrir

L'enveloppe doit **obligatoirement** être remise avant le :

VENDREDI 29 SEPTEMBRE 2017 A 16 HEURES 00

(Tout pli qui parviendrait après la date et l'heure limite de remise des plis indiquée ci-dessus, sera renvoyé à son auteur. Il en sera de même pour les dossiers remis sous enveloppe non cachetée),

- **au Service Commande Publique - 2^{ième} étage:**
MAIRIE du CHAMBON FEUGEROLLES
Place Jean JAURES
42 500 LE CHAMBON FEUGEROLLES

Les réceptions sont assurées de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 du lundi au vendredi.

Aucun récépissé de dépôt de pli ne sera remis dans le cadre de cette procédure.

- ou transmise (par courrier) en recommandée avec demande d'accusé de réception postal à l'adresse postale :

MAIRIE du CHAMBON FEUGEROLLES
Service Commande Publique
Place Jean Jaurès - B.P.39
42 501 LE CHAMBON-FEUGEROLLES CEDEX

En tout état de cause par tout moyen permettant de déterminer la date et l'heure exacte de dépôt.

6.2 - Remise des plis

Les plis pourront être remis par voie électronique.

Les candidats doivent, après avoir retiré leur dossier de consultation sur le site <http://marchespublics.loire.fr/> , procéder à l'envoi de leurs pièces signées par voie dématérialisée.

La remise du pli électronique se fait sur le site du Département de la Loire : www.loire.fr , via la plate-forme de dématérialisation <http://marchespublics.loire.fr/>.

L'offre du candidat pourra être remise sous forme de fichier standard avec les extensions suivantes :

- standard .zip
- Adobe® Acrobat® .pdf
- Rich Text Format .rtf
- .doc ou .xls ou .ppt en version Microsoft Office 2000-2003 ou antérieurs
- pour les images bitmaps .bmp, .jpg, .gif

En cas de format différent, le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de rejeter l'offre du candidat.

Pour déposer son pli sous forme électronique, le candidat doit disposer d'un certificat de signature électronique.

Le certificat de signature électronique doit être détenu par la personne ayant capacité à engager la société dans le cadre de la présente consultation.

Pour plus de renseignements sur les modes de dépôts, se reporter aux « Conditions Générales d'Utilisation –AWS » jointes au dossier de consultation.

Lors de la remise de son offre de façon électronique, le candidat devra s'assurer que les documents qu'il entend remettre électroniquement dans le cadre de son offre, sont exempts de virus ou autres programmes malicieux, en les soumettant à un antivirus dont les signatures auront été préalablement mises à jour.

Tout document analysé et déclaré porteur d'anomalie par notre système antivirus sera considéré comme présentant des risques potentiels pour le réseau interne de la Ville du CHAMBON FEUGEROLLES.

A ce titre, l'offre du candidat comportant le(s) document(s) incriminé(s) sera systématiquement rejetée. La Ville de LE CHAMBON FEUGEROLLES pourra fournir la preuve que le(s) document(s) incriminé(s) sont déclarés infectés par son système antivirus, et se réserve le droit de réclamer au candidat la preuve que le(s) document(s) incriminé(s) ont bien été scannés par un antivirus à jour.

Article 7 : Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront se mettre en contact avec :

Renseignements Administratifs :

MAIRIE DU CHAMBON-FEUGEROLLES
Service Commande Publique - Place Jean Jaurès - B.P.39
42 501 LE CHAMBON-FEUGEROLLES CEDEX
Tél : 04 77 40 30 29 – **Françoise DANCERT**
nparis@ville-lechambonfeugerolles.fr

Renseignements Techniques :

Informatique : Service informatique – Tél : 04 77 40 30 06

Utilisateur SSIAD : Béatrice LAURENT – CCAS – Tél : 04 77 10 18 20

Une réponse sera alors adressée, par écrit, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.